

## Chantiers d'arrachage\_ Appels à volontaires



### **Le Léguer : Chantiers d'arrachage de Balsamine de l'Himalaya**

En 2017, l'amont du Léguer ainsi que le Guic, son principal affluent, ont été labellisés « Site Rivières Sauvages ». A ce jour, le Léguer est la seule rivière de Bretagne possédant ce label qui récompense le travail de tous les acteurs impliqués dans la restauration et la préservation de cours d'eau. Mais les plantes exotiques envahissantes, dont la Balsamine de l'Himalaya, constitue l'une des menaces pesant sur la rivière et cette labélisation.

### **La Balsamine de l'Himalaya**

Introduite pour ses qualités ornementales, la Balsamine de l'Himalaya met en effet en danger la préservation de ce label et surtout la pérennité des écosystèmes du cours d'eau. En effet, cette plante classée « espèce exotique envahissante » a une capacité de propagation importante et colonise rapidement les berges du cours d'eau. Elle augmente l'érosion des berges, en mettant le sol à nu en hiver, et elle peut entraîner une baisse de la diversité floristique.

### **Les chantiers d'arrachage**

Pour remédier à ce problème, des chantiers bénévoles d'arrachage de la plante ont été entrepris ces dernières années dans le cadre du programme d'actions sur le bassin-versant du Léguer. Portés par le succès rencontré, de nombreux chantiers sont à nouveau prévus cette année. Ainsi,

au cours des prochains mois, plusieurs chantiers bénévoles d'arrachage sont organisés par des communes de Guingamp-Paimpol Agglomération le long du Léguer et de ses affluents. En parallèle, des actions similaires sont menées par Lannion-Trégor Communauté sur son territoire.

Ouverts à toutes et à tous, ces chantiers permettent de vivre un moment convivial tout en agissant pour la planète. Seule une paire de gants et de bottes sont nécessaires pour y participer. Toutes les personnes ou associations volontaires peuvent prendre contact avec le technicien en charge de la coordination de ces chantiers : Nicolas JOSSE  
n.josse@guingamp-paimpol.bzh - 02 96 40 23 88

Seule une mobilisation collective forte et une démultiplication des opérations d'arrachage bénévoles permettront de limiter la progression de cette espèce !

### **Dates des chantiers**

**-Belle-Isle-en-Terre** : 09/07 le matin (Rendez-vous devant la mairie)

**-Centre Forêt Bocage** : Tous les weekends (samedi ou dimanche en fonction du nombre de volontaire) du 11 juin jusqu'à fin juillet à partir de 10h jusqu'à 14h30 (Rendez-vous au Marais de Kerméno) : Appeler Mme Kervoas pour plus de renseignements (06-78-16-58-35)

**-La Chapelle-Neuve** : 22/06 à partir de 9h30 jusqu'à 17h (Rendez-vous en face de la mairie)

**-Loc-Envel** : 09/07 à partir de 10h (Rendez-vous sur la place du village)

**-Louargat** : 02/07 à partir de 14h (Rendez-vous sur la place de l'église)

**-Plougonver** : 02/07 à partir de 9h jusqu'à 12h (Rendez-vous devant la mairie)

**-Pont-Melvez** : 26/06 et 24/07 à partir de 9h jusqu'à 12h (Rendez-vous sur la place de la Mairie)

En complément de ces chantiers bénévoles, Guingamp-Paimpol Agglomération finance la réalisation d'un chantier de 6 jours sur la commune de la Chapelle-Neuve. Ce chantier sera réalisé par Etudes et Chantiers entre fin juin et début août.

### **Tout le monde peut agir !**

L'Arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain interdit « l'introduction dans le milieu naturel, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente, la vente ou l'achat de spécimens vivants » de certaines plantes exotiques envahissantes, dont la Balsamine de l'Himalaya.

En conséquence, il n'est plus possible de l'implanter chez soi et il est nécessaire de la supprimer

si elle présente sur son terrain. En raison de ses racines peu profondes, son arrachage est simple. Il suffit ensuite de placer la plante arrachée sur une branche pour la faire sécher et éviter un nouvel enracinement.

---

**Votre contact**

Guingamp-Paimpol Agglomération

02 96 13 59 59

[contact@guingamp-paimpol.bzh](mailto:contact@guingamp-paimpol.bzh)